



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 15 mars 2024

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire de Lachute, a requis la convocation d'une séance extraordinaire, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 18 mars 2024 à 19 h.**

L'ordre du jour est le suivant :

<p style="text-align: center;">VILLE DE LACHUTE PROJET D'ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du lundi 18 mars 2024 à 19 h</p>
--

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Autorisation de signer la modification de la convention de prêt et de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du projet de restauration et conversion de l'église Unie de Lachute
6. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications - Projet agrandissement et réaménagement bibliothèque Jean-Marc Belzile
7. Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$.
 - 7.1. Avis de motion
 - 7.2. Dépôt d'un projet de règlement
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice, Service des affaires juridiques et greffière

/sb
p. j.

c.c. Monsieur Bernard Bigras-Denis, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général
Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et
directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le lundi 18 mars 2024 à 19 h.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.
(Diffusion en direct sur le chaîne YouTube de la Ville de Lachute)

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault et Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 15 mars 2024.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment notifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

115-03-2024

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

4. Première période de questions

Le maire déclare la période de questions ouverte. Aucune question écrite n'a été reçue et aucune question n'est posée par les personnes présentes dans la salle. La période de questions est ensuite close.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



5. Autorisation de signer la modification de la convention de prêt et de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du projet de restauration et conversion de l'église Unie de Lachute

CONSIDÉRANT le projet intitulé Agrandissement et réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile inscrit au plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 sous le numéro 05025;

CONSIDÉRANT que la ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce projet auprès de la FCM en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a obtenu du Fonds municipal vert (FMV), dans le cadre du projet de restauration et conversion de l'église Unie de Lachute pour le redéploiement des services de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile, un prêt pouvant aller jusqu'à 4 147 293 \$, combiné à une subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 829 458 \$ pour un montant total pouvant atteindre 4 976 751 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 309-09-2013 qui autorisait la signature de la Convention de prêt et de subvention soumis par la Fédération canadienne des municipalités en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert pour le projet ouvert auprès du FMV sous le numéro FMV-12039;

CONSIDÉRANT la résolution 98-03-2019 qui autorisait la signature de la lettre d'entente reçue le 1er mars 2019 de modification avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM), en sa qualité de fiduciaire du Fonds municipal vert, pour actualiser la Convention de prêt et de subvention en fonction des critères de gestion du Fonds municipal vert et pour reporter la date de fin des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a sollicité un complément au Fonds municipal vert pour mener à bien le projet de restauration et conversion de l'église Unie de Lachute pour le redéploiement des services de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile;

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) reçue le 3 novembre 2023 confirmant une augmentation de prêt de 7 768 047 \$ pour un prêt total pouvant atteindre 11 915 340 \$, combiné à une augmentation de subvention de 957 842 \$ pour un montant total pouvant atteindre 1 787 300 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier davantage la convention de prêt et de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT le projet de modification de la Convention de prêt et de subvention avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) reçue le 24 janvier 2024;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

116-03-2024

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, et la greffière, M^e Lynda-Ann Murray, à signer pour et au nom de la Ville, la lettre de modification de la Convention de prêt et de subvention.

-Adopté

6. Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications - Projet agrandissement et réaménagement Bibliothèque Jean-Marc Belzile

CONSIDÉRANT le projet intitulé Agrandissement et réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile inscrit au plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 sous le numéro 05025;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 1er octobre 2009 de la ministre Christine St-Pierre qui donne son accord de principe en vue de poursuivre l'élaboration du projet intitulé Aménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile et d'amorcer les étapes menant à une définition complète du projet;

CONSIDÉRANT l'opportunité présentée en décembre 2010 à la Ville de Lachute de sauvegarder un édifice patrimonial en aménageant la nouvelle Bibliothèque Jean-Marc-Belzile dans une église alors en vente et située au 397, rue Principale à Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute et les représentants de la communauté religieuse en sont venus à un accord de principe satisfaisant quant au prix de vente de l'édifice;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a procédé, selon les normes du ministère de la Culture et des Communications (MCC), à un audit technique de l'édifice afin de poursuivre l'étude de faisabilité de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque dans cet édifice;

CONSIDÉRANT que l'audit technique confirme la faisabilité de transformer l'édifice de l'église Unie en bibliothèque;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet sauverait de la démolition certaine un édifice patrimonial construit en 1899 à l'architecture remarquable;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux impératifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil, lequel prévoit que les municipalités doivent, dans un contexte de développement durable et de sauvegarde du patrimoine bâti, préconiser la récupération et la

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



réfection d'édifices existants, lorsque possible, avant d'envisager de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT les impacts positifs significatifs de ce projet dans le cadre de tous les efforts de maintien d'un centre-ville vitalisé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 29-01-2012 par laquelle la Ville de Lachute accepte de se porter acquéreur du bâtiment de l'église Unie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a mandaté une équipe de professionnels pour réaliser le programme de construction afin de satisfaire les exigences et compléter la demande finale auprès du MCC;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de trouver des sources de financement supplémentaire afin de nous donner la capacité de pouvoir actualiser ce projet dans l'édifice de l'église Unie;

CONSIDÉRANT la résolution 23-05-165 de la MRC d'Argenteuil appuyant la Ville de Lachute dans le cadre des démarches visant à obtenir une bonification des aides financières pour réaliser le projet de requalification de l'église unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT les avantages environnementaux de la conversion d'un édifice existant;

CONSIDÉRANT les nombreuses mesures d'efficacité énergétique prévues dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lachute de recycler les principaux éléments dans le bâtiment de l'église Unie de Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu une lettre confirmant la modification de la convention de prêt et de subvention auprès du Fonds municipal vert (FMV) pour une augmentation de prêt de 7 768 047 \$ pour un prêt total pouvant atteindre 11 915 340 \$, combiné à une augmentation de subvention de 657 842 \$ pour un montant total pouvant atteindre 1 787 300 \$;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces demandes pourraient permettre de réduire la contribution de la Ville de Lachute à ce projet;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière finale de 3 600 000 \$ préparé pour dépôt auprès du MCC, incluant tous les documents annexés et les prévisions budgétaires d'opérations pour les années 2024-2025-2026;

CONSIDÉRANT que, sans l'octroi d'une aide financière du MCC, ce projet sera impossible à réaliser;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la contribution de la Ville de Lachute à ce projet pourrait s'élever à un montant d'environ 8 250 000 \$;

En conséquence, il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

117-03-2024

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 3 600 000 \$ auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du projet d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile dans l'édifice de l'église Unie;

Que le Conseil municipal s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile dans l'édifice de l'église Unie;

Que le Conseil municipal s'engage à assumer le financement ou d'en trouver une source, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

Que le Conseil municipal autorise et mandate le maire à signer et à déposer tous les documents nécessaires en ce sens et à signer la convention d'aide financière à venir.

-Adopté

7. Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$

7.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$ et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

7.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 18 mars 2024, Madame la conseillère Aline Gravel dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense, tel qu'amendé, de 9 500 000 \$ à 15 950 000 \$ », version du 18 mars 2024, qui sera adopté à une séance subséquente.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



8. Deuxième période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées par les personnes présentes, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière et le directeur général adjoint et directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

9. Levée de la séance

En conséquence; il est :

118-03-2024

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 26.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière